

Procès-verbal de la réunion tenue le samedi 12 avril 2003 – Eurovolleycenter Vilvoorde
REF: CP/03.01/WG

APPROUVÉ

Présents: R. SERNEELS, Président;
W. GEORGES, Secrétaire-manager;
M. GOOSSENS (Limbourg) - J. MEESEN (Liège/Namur) – F. DE BRUYNE (Flandre Occid. / Oriënt.) - A. TORFS (Anvers) – A. VAN DIJCK (Brabant-Flamand).

Excusés : J.-M. BARBIER (Luxembourg) – A. VANDERZYPEN (Brabant-Wallon/Bruxelles) – M. LOUWAGIE (C.C.) – W. FRAIPONT (C.C.)

Absent : G. SCORY (Hainaut).

1. Procès-verbal

Le PV de la réunion du 25.02.2002 est lu et approuvé.

Quelques membres de la COMPROP demandent à W. GEORGES de vérifier le paiement des frais de déplacements relatifs à cette réunion.

2. Chiffre d'affaires et ventes 2002

Les ventes de l'année 2002 sont examinées (voir Annexe). La vente des brevets (-17% ou -22.000 ex.) ainsi que le chiffre d'affaires (-13% ou - € 4.000) sont diminuées considérablement. On constate une diminution générale dans tous les districts à l'exception du District Limbourg. R. SERNEELS remercie les délégués provinciaux de leur dévouement.

3. Évaluation Brevets et carnets Synchro / Points limites brevets synchro

La COMPROP a pris connaissance du rapport annuel sur les Synchro Awards 2002. R. SERNEELS donne des précisions sur la vente des brevets et des carnets synchro. La vente en 2002 s'élève tout juste à € 64,24 à cause du manque de clubs intéressés. Ensuite R. SERNEELS demandera à la CS SYNCHRO de revoir les points limites relatifs aux brevets synchro, vu que les points limites actuels constituent un considérable seuil. R. SERNEELS va transmettre les informations et les documentations sur les synchro awards aux nouveaux clubs synchro.

4. Discussion fonctionnement général COMPROP – Composition COMPROP

4.1. Afin d'optimiser la publicité sur les brevets, le fichier HTML des brevets de natation sera distribué via les sites web des ligues et des districts en mentionnant toutes les coordonnées des délégués provinciaux (suivant exemple district Flandre-Occidentale).

4.2. Une affiche avec le schéma d'attribution de tous les brevets de natation sera mise au point afin de générer plus de promotion et publicité vers les clubs, les écoles et les services sportifs communaux. La COMPROP souhaite également générer de la publicité via des événements de natation.

4.3. Le projet d'un carnet ou d'une affiche pour collectionner les écussons obtenus sera examiné au moyen d'un projet d'essai dans le district d'Anvers avec une durée de 1 an.

4.4. W. GEORGES signale qu'il a été chargé de la conception d'un « plan business » sur la COMPROP ayant comme objectif la réalisation d'une augmentation des ventes et le fonctionnement efficace des secrétariats provinciaux. Il est peut-être nécessaire que les délégués provinciaux évoluent vers un rôle beaucoup plus actif, à savoir organiser de la prospection et engager et fidéliser les clients. De toute façon il existe une différence sensible entre le marché francophone et néerlandophone. W. GEORGES demande aux délégués provinciaux de lui faire parvenir des idées et des propositions éventuelles.

RÉDACTION	ENVOI	REMARQUES	APPROBATION
16/05/2003	16/05/2003	07/06/2003	08/06/2003

4.5. Composition COMPROP

La COMPROP a pris connaissance de la démission de J.-M. BARBIER (Luxembourg) et G. SCORY (Hainaut).
En ce qui concerne la succession de J.-M. BARBIER, J. MEESEN prendra contact avec lui afin de créer un district étendu (Liège / Namur / Luxembourg) sous la responsabilité de J. MEESEN.
En ce qui concerne la succession de G. SCORY, W. GEORGES demandera au président du district Hainaut (J. FINET) de désigner un remplaçant et de régler toutes les factures ouvertes (2001 et 2002) le plus vite possible.

5. Dossier ISB - FRBN

W. GEORGES signale que les pourparlers avec l'ISB sont ratés à cause d'une vision contraire sur les aspects et les intérêts financiers et commerciaux.

6. Manuels Brevets de natation

Les manuels néerlandais seront adaptés (ajouter le logo des nouveaux écussons et supprimer les anciens logos des autocollants).

R. SERNEELS n'a aucune nouvelle sur la traduction en français par E. DELVAUX. E. DELVAUX a reçu la version complète néerlandaise sur CD-ROM. E. DELVAUX sera contacté afin de prendre connaissance de la situation actuelle de cette traduction.

(voir Pt. 8.1.) Vu l'introduction d'un nouveau brevet de 1.000 M, le manuel doit être modifié à ce sujet.

7. Courrier

néant

8. Divers

8.1. À l'unanimité la COMPROP marque son accord sur l'introduction d'un nouveau brevet : 1.000 M.
Par conséquent la numérotation et la succession des brevets de natation ont changé et doivent être adaptées partout :

1.000 M =	N° 10
1.500 M =	N° 11
Longue Distance =	N° 12

Cette modification doit être effectuée durant les imprimés prochains. Les délégués provinciaux peuvent déjà informer leurs clients de ce sujet.

8.2. R. SERNEELS demande la publication du règlement FINA modifié sur les Figures Synchro dans les mensuels de ligues. Cette modification doit être adaptée dans le carnet de synchro.

Le rapporteur,
Wouter GEORGES
Secretaris-Manager.

RÉDACTION	ENVOI	REMARQUES	APPROBATION
16/05/2003	16/05/2003	07/06/2003	08/06/2003